

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

6289/83 (Presse 61)

836th meeting of the Council
- Agriculture -
Luxembourg, 18 to 21 April 1983

President: Mr Ignaz KIECHLE,
Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry of
the Federal Republic of Germany

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER
State Secretary for
European Affairs and
Agriculture

Denmark:

Mr Neils Anker KOFOED
Minister for Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE
Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Costas SIMITIS
Minister for Agriculture

Mr Hans-Jürgen ROHR
State Secretary
Federal Ministry for Food,
Agriculture and Forestry

Mr Panayiotis KATSAROS
State Secretary
Ministry of Agriculture

France:

Mr Michel ROCARD
Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Austin DEASY
Minister for Agriculture

Italy:

Mr Calogero MANNINO
Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Ernest MUHLEN
Minister for Agriculture
Viticulture, Water Control
and Forests

Netherlands:

Mr G. BRAKS
Minister for Agriculture and
Fisheries

United Kingdom:

Mr Peter WALKER
Minister of Agriculture,
Fisheries and Food

Mr Alick BUCHANAN-SMITH
Minister of State
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Poul DALSGER - Member

FIXING OF PRICES FOR CERTAIN AGRICULTURAL PRODUCTS AND RELATED MEASURES

On the basis of compromise proposals, the Council continued its discussions regarding the fixing of agricultural prices for the 1983/1984 marketing year. The discussions mainly concerned the general level of prices and related measures, agri-monetary problems and financial and budgetary repercussions.

Considerable progress was made on various aspects of the matters under discussion. However, several questions remained unresolved, in particular the general level of prices and certain measures concerning the milk products, cereals and Mediterranean products sectors and the more specific problems and the measures to be taken with a view to a reduction of the positive and negative monetary compensatory amounts.

In view of the complex nature of the subject as a whole and as it was aware of the need to reach a balanced compromise, the Council felt that it was worthwhile suspending its discussions at this stage to enable delegations to consider the outstanding questions in greater depth, and it therefore agreed to resume its discussions on Wednesday 27 April 1983 (16.00) with the aim of reaching a decision on the whole question.

With this in mind, the Council decided to extend the current marketing year for milk products until 30 April 1983 and for sheep and goat meat until 1 May 1983.

It also extended the Regulation fixing the flat-rate production aid and the guide price for certain types of dried fodder for the period from 25 to 30 April 1983.

PRODUCTS NOT COVERED BY ANNEX II

The Council extended until 30 June 1983 the provision of Regulation (EEC) No 3035/80 concerning the differentiation of the export refund for certain products with a high butter content not covered by Annex II (Butter-Mix).

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other decisions on agriculture

The Council adopted in the official languages of the Communities:

- Regulations

= repealing Regulation (EEC) No 3534/82 suspending certain provisions of Regulation (EEC) No 2915/79 as regards the application of a reduced levy to certain types of cheese;

= fixing the basic and buying-in prices for apples for June 1983,

- a Directive on the fixing of guidelines for the assessment of certain products used in animal nutrition.

NCI III

Following the results of the conciliation meeting with the European Parliament and the discussions of the Economic Affairs and Finance Council on 18 April 1983, the Council adopted in the official languages of the Communities a Decision empowering the Commission to contract loans under the New Community Instrument for the purpose of promoting investment within the Community (NCI III).

Research

The Council adopted in the official languages of the Communities Decisions on the conclusion of agreements between the European Economic Community and the Swiss Confederation on concerted action projects:

- in the field of cellular ageing,

- in the field of registration of congenital abnormalities (medical and public health research).

Commercial policy

The Council adopted, in the official languages of the Communities,

- Regulations

- = amending Regulation (EEC) No 2940/81 imposing a definitive anti-dumping duty on p-xylene (paraxylene) originating in Puerto Rico, the United States of America and the United States Virgin Islands;
- = amending Regulation (EEC) No 2761/81 imposing a definitive anti-dumping duty on o-xylene (ortho-xylene) originating in Puerto Rico and the United States of America
- = amending Regulation (EEC) No 2870/82 on the restriction of exports of certain steel products to the United States of America (Nimex/TSUSA concordance).

- a Decision terminating the anti-dumping proceedings in respect of imports of acrylonitrile originating in the United States of America.

The Representatives of the Governments of the Member States of the ECSC, meeting within the Council adopted in the official languages of the Communities:

- a Decision establishing ceilings and Community supervision for imports of certain goods originating in Yugoslavia (1983), and
- a Decision laying down the arrangements applicable to trade between Greece and Yugoslavia in products falling within the province of the ECSC.

They also adopted in the official languages of the Communities:

- a Regulation laying down the arrangements applicable to EEC trade between Greece and Tunisia, and
- a Decision laying down the arrangements applicable to ECSC trade between Greece and Tunisia

consequent on Greece's accession to the Communities.

Cocoa Agreement

The Council approved certain conclusions regarding both the report on the operation of the International Cocoa Agreement and guidelines for its future.

Appointment

The Council appointed on a proposal from the Netherlands Government, Mrs Th.M. SNELDERS as member of the Advisory Committee on Social Security for Migrant Workers in place of Mrs W.F. de Quant, member, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 20 September 1984.

03/28
15 EURCOM UW
1877 COMEU B

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF: 20:51 28-03-83 000137617 - 000137679

TELEX NR 53798-GPP BERL. 1/2

BRUXELLES, LE 28 MARS 1983
NOTE BIO(83) 146 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AGRICULTURE DU 28 MARS 1983 A BRUXELLES

ACCORD PECHE CEE-ESPAGNE (1983) (C. STATHOPOULOS)

LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE VIENT D'ADOPTER LA PROPOSITION QUE LA COMMISSION LUI A SOUMISE AUJOURD'HUI EN CONFORMITE AVEC L'ACCORD CADRE ENTRE LA CEE ET L'ESPAGNE ET QUI FIXE LES DROITS DE PECHE EN 1983. CE NOUVEAU REGIME, DONT L'ADOPTION S'AVERAIT NECESSAIRE VU QUE LE REGIME INTERIMAIRE QUI EST ACTUELLEMENT EN VIGUEUR, EXPIRE LE 31 MARS 1983, PREVOIT ENTRE AUTRE :

- UNE DIMINUTION DU QUOTA DE MERLU A 8.300 TONNES (AU LIEU DE 8.500 EN 1982). POUR LA PECHE DE CE QUOTA PEUVENT ETRE DELIVREES 123 LICENCES.
- LA FIXATION DU NOMBRE DES LICENCES POUR LA PECHE A LA CASTAGNOLE A 27 (NOMBRE ILLIMITE AUPRAVANT).
- LA FIXATION DES NOUVEAUX TAUX DE CONVERSION DES CHALUTIERS EN PALANGRIERS A 0,45 A PARTIR DU 1ER AVRIL 1983 ET A 1,00 A PARTIR DU 31 OCTOBRE 1983. AINSI A ETE RECONNU QUE LE RENDEMENT D'UN CHALUTIER EST EGAL A CELUI D'UN PALANGRIER ET L'APPLICATION ABUSIVE DE L'ACCORD CADRE (QUI PREVOYAIT UN TAUX DE CONVERSION D'UN CHALUTIER EN TROIS PALANGRIERS) A ETE EVITEE.
- EN RESPECTANT ENFIN L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE EXISTANT APRES L'ETABLISSEMENT DE LA POLITIQUE COMMUNE DE LA PECHE, L'ACCORD POUR 1983 PREVOIT QUE LES CAPTURES AUTORISEES NE PEUVENT ETRE EFFECTUEES QUE DANS LA ZONE SITUÉE ENTRE 12 ET 200 MILLES AU LARGE DES COTES DES ETATS MEMBRES.

AMITIES,
M. SANTARELLI
COMEUR
NNNN

H.D.	R0
D.H.D.	B3
INFO.	✓
TRADE	✓
ACRI.	✓
LEGAL	✓
FIN & DEV.	✓
SCI & ENE.	✓
SUP. AG.	✓
ADM.	✓
C.F.	
	mm6

433
441.2(47)

Bruxelles, le 29 mars 1983
Note BIO(83)146 (suite 2 et fin) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (M. Vasey)

Le President ERTL a annonce q'ayant demissionne en tant que ministre allemand de l'agriculture, il ne pouvait prendre la responsabilite politique de decisions allant au-dela de la campagne en cours.

Problemes agri-monetaires

Le Conseil est saisi d'une proposition de la Commission concernant l'ajustement du taux vert des francs belge et luxembourgeois. Aux termes de la decision du Conseil du 19 octobre 1982, le demantelement des MCM negatifs existants en Belgique et au Luxembourg (-3,1) par l'alignement du taux vert sur le taux central devrait intervenir au debut de la campagne pour les produits laitiers (il est applique pour la viande porcine depuis le 1er novembre 1982). Compte tenu du realignement monetaire du 21 mars et du report de la nouvelle campagne, la Commission a propose que le Conseil modifie sa decision anterieure, d'une part en alignant le taux vert de la monnaie belge sur son nouveau taux central, de facon a eviter a creation d'un MCM positif, d'autre part, en disposant que l'ajustement se fasse aux dates prevues pour le debut de la nouvelle campagne pour chaque produit, comme decide dans la decision du Conseil du 19 octobre relative a la reduction des MCM francais.

La delegation belge a demande que la devaluation du franc vert intervienne pour tous les produits au 1er avril, comme initialement prevu. Le compromis finalement retenu consiste a modifier le taux vert au 1er avril pour les produits laitiers et au 4 avril pour les viandes bovine et ovine, quitte a laisser ouverte la date de prise d'effet pour les autres produits qui sera negociee dans le cadre de la fixation des prix.

De leur cote, l'Irlande et l'Italie ont introduit une demande pour la suppression de leurs MCM negatifs resultant du realignement monetaire du 21 mars. La Commission n'est pas prete a ce stade a donner suite a ces demandes, compte tenu de l'engagement pris par les ministres des finances de ne proceder a aucun ajustement des MCM resultant du realignement sauf dans le cadre d'une decision sur les prix agricoles pour la nouvelle campagne.

Le Conseil a suivi la Commission, en estimant qu'il faudrait faire une distinction entre le cas belgo-luxembourgeois ou il s'agit de la revision d'une decision anterieure, et les cas italo- irlandais, ou il s'agit de demandes nouvelles. La decision portant adaptation du taux vert belge et luxembourgeois sera faite par la procedure ecrite.

En ce qui concerne les repercussions de la modification du taux pivot theorique de la livre sur le niveau des MCM, M. Dalsager a informe le Conseil que la Commission estime que ce probleme necessite un examen approfondi, dont on ne peut aujourd'hui anticiper le resultat. En attendant, la Commission ne peut pas changer les regles existantes, c'est la raison pour laquelle elle a fixe les nouveaux MCM sur la base des dispositions en vigueur. Plusieurs delegations ont rappele que les ministres des finances n'avaient pris aucune decision en la matiere.

433

Report des campagnes

Les campagnes pour les produits laitiers, la viande bovine, la viande ovine et les fourrages seches ont ete prorogeées jusqu'au 24 avril inclus.

Acquis communautaire :

Le Conseil reviendra sur ce dossier apres la fixation des prix agricoles pour la prochaine campagne.

Points divers :

-
- La delegation francaise a demande a la Commission un rapport sur le fonctionnement du Milk Marketing Board. M. Dalsager a indique que cette question est a l'etude dans les services de la Commission qui attend des eclaircissemnts des autorites britanniques.
 - La delegation danoise a fait etat de certaines restrictions a l'importation appliquees par la Suede (viande porcine, certaines plantes).
 - M. Dalsager a rendu compte de ses entretiens a Washington les 17 et 18 mars avec M. Block sur le contentieux agricole CEE-US.

Prochaine session :

Les 18 et 19 avril a Luxembourg.

En conclusion, M. Simitis, ministre grec, a rendu hommage (en allemand), et le Conseil a pris un verre en guise d'adieu a M. ERTL, qui a participe au Conseil agricole, a la tete de la delegation allemande, depuis octobre 1969.

Amities

M. SANTARELLI / COMEUR/////



Note BIO (+ LUXEMBOURG 3231)
Bruxelles, le 18 avril 1983
Note BIO(83)172 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

433

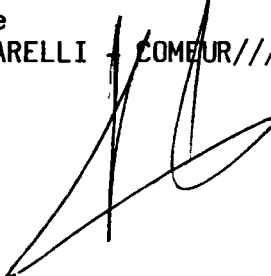
CONSEIL AGRICOLE (M. Vasey)

Le Conseil agricole se reunit a Luxembourg les 18 et 19 avril pour entamer la negociation sur les prix agricoles pour 1983/84 et mesures connexes. Le nouveau President, M. Ignaz Kiechle a fait une tournee des capitales pour prendre contact avec ses collegues et a rencontre M. Dalsager ce lundi a Luxembourg pour preparer la session. On lui prete l'intention de faire demarrer les negociations en déposant un compromis de la Presidence.

Pour votre information, on s'attend a ce que le Conseil apporte peu ou pas de changements aux propositions de la Commission relatives a l'augmentation des prix communs exprimes en ECU's; la negociation devant porter pour l'essentiel sur les adaptations agri-monetaires et sur les mesures connexes en faveur de certains Etats membres. Sur la base des propositions de la Commission ainsi que des propositions revisees en matiere de lait, on estime que l'augmentation des prix communs correspondra a une norme de 5,5%, a une moyenne ponderee de 4,2%, compte tenu des augmentations tres reduites pour le lait et les cereales. La moyenne ponderee en monnaies nationales pourrait outefois etre plus elevee du fait des adaptations agri-monetaires (voir MEMO-39/83).

A suivre

M. SANTARELLI - COMEUR/////



CONSEIL AGRICOLE DU 18 AVRIL 1983

A L'ISSUE DU TOUR DE TABLE HABITUEL; QUI N'A FAIT QUE CONFIRMER
LES POSITIONS BIEN CONNUES; NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LE
DEMANTELEMENT DES M C M LA PRESIDENCE ALLEMANDE A SUSPENDU LA
SEANCE POUR PERMETTRE DES CONTACTS BILATERAUX AVEC LES DIFFERENTES
DELEGATIONS. CES CONTACTS SE POURSUIVront MARDI MATIN.

AUPARAVANT; M. DALSAGER A REMIS AU CONSEIL UNE COMMUNICATION DONT
IL RESSORT QUE LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION ETAIENT JUSTIFIEES
SUR LA BASE DES CONDITIONS ECONOMIQUES EXISTANT EN DECEMBRE 1982;
DEPUIS LORS; CERTAINES HYPOTHESES SE SONT RELEVES EN DECA DE LA
REALITE (P.EX. PROGRESSION DES REVENUS AGRICOLES EN 1982); ALORS
QUE D'AUTRES HYPOTHESES CONCERNANT LA SITUATION BUDGETAIRE; ETAIENT
TROP OPTIMISTES. EN VOICI LE TEXTE :

APRIL 18; 1983

COMMISSION COMMUNICATION TO THE COUNCIL :

AGRICULTURAL PRICES AND RELATED MEASURES 1983/84

1. IN SUBMITTING IN DECEMBER 1982 ITS PROPOSALS FOR 1983/84
MARKETING YEAR (1); THE COMMISSION TOOK ACCOUNT OF A NUMBER
OF DIFFERENT ELEMENTS AGAINST THE BACKGROUND OF THE GENERAL
ECONOMIC SITUATION IN THE COMMUNITY; INCLUDING THE MARKET
SITUATION AND PROSPECT FOR THE DIFFERENT PRODUCTS; THE
DEVELOPMENT OF INCOMES IN AGRICULTURE AND THE CONSEQUENCES
FOR THE COMMUNITY BUDGET.
 2. SINCE THAT TIME A NUMBER OF THESE FACTORS HAVE EVOLVED. AS
REGARDS THE MARKET SITUATION; THE LONG-TERM TRENDS REMAIN A
MATTER OF SERIOUS CONCERN. MILK PRODUCTION IN 1982 INCREASED
AT A FASTER RATE THAN WAS FORSEEN IN DECEMBER AND THIS LED
THE COMMISSION TO REVISE ITS PROPOSAL FOR PRODUCER PARTICIPATION.
THIS FASTER RATE OF PRODUCTION CONTINUES IN 1983 AND SHOWS NO
SIGN OF SLACKENING.
 3. THE MOST RECENT DATA OF INCOME EVOLUTION INDICATE THAT AGRICUL-
TURAL INCOMES (IN THE SENSE OF NET VALUE ADDED AT FACTOR COST
PER LABOUR UNIT) INCREASED BY 9 0/0 IN REAL TERMS IN 1982. THIS
WAS MORE FAVOURABLE THAN THE FORECAST USED BY THE COMMISSION
IN THE COMPILATION OF ITS PROPOSALS.
- FURTHERMORE; MONETARY CHANGES HAVE INCREASED THE SCOPE FOR PRICE
INCREASES IN NATIONAL CURRENCIES IN SOME MEMBER STATES BEYOND
THAT ENVISAGED IN THE 5
THAT ENVISAGED IN THE COMMISSION'S AGRICULTURAL PRICE PROPOSALS.
4. THE COMMISSION INDICATED IN ITS PROPOSALS FOR 1983/84 AGRICULTURAL
PRICES THE NEED FOR A SUPPLEMENTARY BUDGET IN 1983; BUT AT THAT
STAGE; COULD GIVE NO PRECISE IDEA OF ITS SIZE; BEYOND SAYING THAT
THE IMPACT OF THE AGRICULTURAL PRICE PROPOSALS WOULD BE 350 MECU.

FEOGA GUARANTEE ADVANCES TO MEMBER STATES FOR THE FIRST FIVE
MONTHS OF 1983 AMOUNTED TO 1,000 MECU MORE THAN 5/12THS OF TOTAL
AVAILABLE APPROPRIATIONS FOR THE YEAR. THIS REPRESENTS A 35 0/0
INCREASE ON THE CORRESPONDING PERIOD LAST YEAR.

(1) COM(82)650 PF DECEMBER 21; 1982

TELEX
TELEX
TELEX
TELEX
TELEX

THESE BUDGET DATA SHOW THAT THE SUPPLEMENTARY BUDGET WILL BE CONSIDERABLY IN EXCESS OF THE FIGURE OF 350 MECU NEEDED TO COVER THE COMMISSION'S AGRICULTURAL PRICE PROPOSALS AND WILL PROBABLY BE BETWEEN 1,500 - 2,000 MECU.

5. ON THIS BASIS; FEOGA GUARANTEE EXPENDITURE IS AGAIN INCREASING MORE QUICKLY THAN THE COMMUNITY'S POTENTIAL OWN RESOURCES WHATEVER BASIS OF COMPARISON IS USED.
6. THIS TREND OF AGRICULTURAL EXPENDITURE INCREASING MORE QUICKLY THAN POTENTIAL OWN RESOURCES IS LIKELY TO CONTINUE INTO 1984. IN DECEMBER THE COMMISSION TENTATIVELY PUT FORWARD FOR 1984 AN ORDER OF MAGNITUDE FOR FEOGA GUARANTEE EXPENDITURE OF 15,000 TO 16,000 MECU. THE DEVELOPMENTS IN THE FIRST PART OF 1983 AND WORK IN THE COMMISSION INDICATE THAT THESE FIGURES SHOULD BOTH BE REVISED UPWARDS BY 1,000 MECU. THE MEAN FIGURE OF 15,500 MECU CITED BY THE COMMISSION; THEREFORE RISES TO 16,500 MECU.
7. THE COMMISSION CONSIDERED ITS PROPOSALS ON AGRICULTURAL PRICES AND RELATED MEASURES 1983/84 TO BE SUFFICIENT IN THE LIGHT OF THE CONDITIONS THAT EXISTED IN DECEMBER WHEN THE PROPOSALS WERE MADE. THE EVOLUTION OF THE LAST FOUR MONTHS DESCRIBED ABOVE SHOW THAT SOME OF THE IMPORTANT UNDERLYING HYPOTHESES HAVE CHANGED FOR THE BETTER AND THAT SOME; NOTABLY THOSE CONCERNING THE BUDGET SITUATION; WERE OPTIMISTIC.

E X E R C I C E 1983

CREDITS F E O G A GARANTIE	14.087	MIO ECU
5/12	5.849	
AVANCES 5 MOIS	6.949	

ASUIVRE.

AMITIES;

M. V A S E Y

3231 COMEUR LU
18/04/83
20hs25@!

CONSEIL AGRICOLE

LE CONSEIL AGRICOLE REPRENDRÀ SES TRAVAUX CE MERCREDI APRES MIDI SUR LA BASE D'UNE PROPOSITION DE COMPROMIS QUE LA COMMISSION S'EST ENGAGÉE À PRÉSENTER ET QUI DEVRAIT REMPLIR LES LACUNES DANS LE COMPROMIS DE LA PRÉSIDENTE. M. DALSGER EST RENTRÉ À BRUXELLES POUR PARTICIPER À LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DE LA COMMISSION. LA JOURNÉE DE MARDI A ÉTÉ CONSACRÉE ESSENTIELLEMENT À DES CONSULTATIONS BILATÉRALES ENTRE LA PRÉSIDENTE ALLEMANDE ET LES AUTRES DÉLÉGATIONS. C'EST SEULEMENT À 10.30 HEURES LE SOIR QUE LE PRÉSIDENT KIECHLE A RÉUNI LE CONSEIL EN SÉANCE PLENIÈRE POUR EXAMINER SA PROPOSITION DE COMPROMIS; QUI EN FAIT N'EN EST PAS UNE; PUISQUE SUR LES TROIS QUESTIONS FONDAMENTALES (NIVEAU DES PRIX; MCM ET PROBLÈMES MÉDITERRANÉENS); ELLE SE LIMITE À RELEVÉR LES DIVERGENCES.

EN CE QUI CONCERNE LES PRIX; LE DOCUMENT CONSTATE QUE CERTAINS ÉTATS MEMBRES SOUHAITENT UNE AUGMENTATION PLUS IMPORTANTE DES PRIX POUR LE LAIT; LES CÉRÉALES ET CERTAINS PRODUITS MÉDITERRANÉENS. EN REVANCHE; COMPTE TENU DE LA SITUATION DE MARCHÉ ET BUDGÉTAIRE; LA COMMISSION N'EST PAS EN MESURE DE PROPOSER DES AUGMENTATIONS DE

PRIX PLUS IMPORTANTES; ET DEUX ÉTATS MEMBRES S'Y OPPOSENT ÉNERGIQUEMENT. DANS CES CIRCONSTANCES; LA PRÉSIDENTE S'EST DÉCLARÉE DANS L'IMPOSSIBILITÉ D'AMÉNDER LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION POUR LES PRINCIPAUX PRODUITS.

LES AMÉNDEMENTS PROPOSÉS; QUI COMPORTENT AUTANT DE RÉDUCTIONS QUE D'AUGMENTATIONS; SONT LES SUIVANTES :

- COLZA 4 0/0 (AU LIEU DE 4,5 0/0)
- TOURNESOL 6 0/0 (6,5 0/0)
- POMMES ET POIRES 3,5 0/0 (5,5 0/0)
- VINS BLANCS TYPE A 1 6,5
X
0/0 (5,5 0/0)
- TABAC (VARIÉTÉS KENTUCKY ET PARAGUAY)
PRIX 7,5 0/0 (7,0 0/0)
- PRIMES 8,5 0/0 (8 0
0 0/0)
- COTON 8 0/0 (7,0 0/0)

EN CE QUI CONCERNE LE PROBLÈME AGRI MONÉTAIRE; LA PRÉSIDENTE PROPOSE LE DÉMANTÈLEMENT DES MCM NÉGATIFS CONFORMEMENT AUX DEMANDES DES ÉTATS MEMBRES INTÉRESSÉS (ÉLIMINATION POUR L'ITALIE ET L'IRLANDE; 6 POINTS POUR LA GRECE).

EN CE QUI CONCERNE LE DEMANTELEMENT DES MCM POSITIFS; LA PRESIDENCE SE BORNE A CONSTATER LE PROBLEME ; D'UNE PART; LA REDUCTION DES MCM ALLEMANDS DE 2,8; PROPOSEE PAR LA COMMISSION; IMPLIQUE UNE REDUCTION DES PRIX NOMINAUX EN DM POUR LE LAIT ET LES CEREALES (BLE QUALITE MINIMALE); CE QUI SERAIT CONTRAIRE AU GENTLEMEN'S AGREEMENT DE MARS 1979; D'AUTRE PART; PLUSIEURS ETATS MEMBRES RECHERCHENT UNE REDUCTION PLUS IMPORTANTE DES MCM POSITIFS QUE CELLE PROPOSEE PAR LA COMMISSION.

APRES AVOIR INDIQUE QUE CERTAINES HYPOTHESES ONT ETE EXAMINEES (REDUCTIONS DIFFERENCIEES DES MCM SUIVANT LES PRODUITS; MODIFICATION DU MODE DE CALCUL DES MCM SUR LA VIANDE PORCINE; ET MODIFICATION DU REGIME DES MCM POUR CERTAINS PRODUITS SPECIFIQUES); LA PRESIDENCE CONCLUT EN INVITANT LA COMMISSION A PRESENTER DES PROPOSITIONS DE COMPROMIS.

ENFIN; CONCERNANT LES PROBLEMES MEDITERRANEENS; LA PRESIDENCE CONSTATE QUE; COMPTE TENU DE LA SITUATION BUDGETAIRE; LA COMMISSION N'EST PAS EN MESURE DE PROPOSER UN PROGRAMME DE BONIFICATIONS D'INTERETS TEL QUE DEMANDE PAR CERTAINES DELEGATIONS. POUR LA MEME RAISON; LA COMMISSION N'EST PAS PRETE A DONNER SUITE AUX DEMANDES D'UNE DELEGATION (DIS ; ITALIE. FIN DIS) RELATIVES A CERTAINS PRODUITS; TOUT EN ETANT DISPOSEE A EXAMINER DANS QUELLE MESURE CERTAINES DEMANDES INDIVIDUELLES POURRAIENT ETRE PRISES EN CONSIDERATION.

EN COMMENTANT SON DOCUMENT; LE PRESIDENT KIECKLE A RECONNU SON CARACTERE INCOMPLET. LA MARGE DE MANOEUVRE DE LA PRESIDENCE EST LIMITEE; A-T-IL DIT; NON SEULEMENT PAR LES CONTRAINTES BUDGETAIRES ET LES DEMANDES DES DIFFERENTS ETATS MEMBRES; MAIS AUSSI PAR L'ATTITUDE DE LA COMMISSION ; SELON LUI; LA PRESIDENCE NE PEUT PRESENTER DE NOUVELLES PROPOSITIONS QUE DANS LA MESURE OU LA COMMISSION

X EST PRETE A LES REPENDRE A SON COMPTE, CE QUI EXPLIQUERAIT LE SILENCE DE SON DOCUMENT SUR CERTAINES DEMANDES PRESSANTES PRESENTEES PAR TELLE OU TELLE DELEGATION. APRES AVOIR AUSSI SOULIGNE LES LIMITES DE SA RESPONSABILITE; LE PRESIDENT S'EN EST REMIS A LA COMMISSION POUR FORMULER DES PROPOSITIONS COMPLEMENTAIRES. M. DALSGER A ACCEPTE CETTE TACHE.

LES REACTIONS DES DIFFERENTES DELEGATIONS A L'EGARD DU DOCUMENT DE LA PRESIDENCE ETAIENT MITIGEEES. LA PLUPART ONT CONSIDERE QU'IL S'AGIT D'UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION; MEME SI ELLES LE JUGENT INCOMPLET; VOIR INACCEPTABLE SUR CERTAINS POINTS ESSENTIELS.

LE PRINCIPAL POINT D'ACCROCHAGE RESTE LE DEMANTELEMENT DES MCM POSITIFS APPLIQUES EN ALLEMAGNE (LES PAYS BAS ONT DEJA ACCEPTE LA NECESSITE D'UN EFFORT SUPPLEMENTAIRE). FRANCAIS ET ITALIENS ONT DEMANDE AVEC FORCE UN DEMANTELEMENT PLUS IMPORTANT; QU'ILS JUGENT INDISPENSABLE SI L'ON VEUT RESPECTER LE GENTLEMEN'S AGREEMENT DE MARS 1979 ET EVITER DES DISTORSIONS INACCEPTABLES DE LA PAC; TANDIS QUE LES ALLEMANDS ONT PLAIDE AVEC FORCE POUR UNE PROGRESSION PLUS IMPORTANTE DES REVENUS AGRICOLES EN REPUBLIQUE FEDERALE ET LA NECESSITE D'EVITER A TOUT PRIX UNE REDUCTION NOMINALE DES PRIX POUR LEURS AGRICULTEURS.

LE LAIT; LA PROPOSITION DE LA COMMISSION EST TOUJOURS CONTESTEE PAR PLUSIEURS ETATS MEMBRES (FRANCE; BELGIQUE; LUXEMBOURG; DANEMARK ET IRLANDE) QUI PLAIDENT POUR UN RELEVEMENT PLUS IMPORTANT DU PRIX D'INTERVENTION; QUITTE A AUGMENTER LEGEREMENT LE PRELEVEMENT DE CO-RESPONSABILITE. UNE TELLE APPROCHE AURAIT LE DOUBLE AVANTAGE D'APPORTER DES ECONOMIES BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES (PUISQUE UNE AUGMENTATION DU TAUX DU PRELEVEMENT RAPPORTE PLUS QU'UNE REDUCTION DES PRIX GARANTIS) ET DE FACILITER LE DEMANTELEMENT DES MCM POSITIFS; SANS PREJUGER LES CHOIX FONDAMENTAUX POUR L'AVENIR. PLUSIEURS AUTRES DELEGATIONS RESTENT OPPOSEES A TOUTE AUGMENTATION DES PRIX ET CONTESTENT LE PRELEVEMENT DE CO RESPONSABILITE (CAS R.U. NOTAMMENT).

RESTE AUSSI LE PROBLEME ITALIEN; CAR NI LA PRESIDENCE NI LA COMMISSION NE SONT PRETES A PRENDRE EN CONSIDERATION TOUTES LES DEMANDES SPECIFIQUES FORMULEES PAR CE PAYS. LES DELEGATIONS GRECQUE ET IRLANDAISE DEMANDENT EGALEMENT DES MESURES SPECIALES. IL RESTE AUSSI LE PROBLEME DE LA PRIME VARIABLE A L'ABATTAGE PAYEE AU ROYAUME UNI; L'IRLANDE

RECLAME L'INTRODUCTION IMMEDIAT DU CLAUZACK A L'EXPORTATION; ALORS QUE LE ROYAUME UNI S'OPPOSE A CE QUE CE PROBLEME SPECIFIQUE SOIT EXAMINE EN DEHORS DU REEXAMEN GENERAL DE L'ENSEMBLE DES PRIMES DANS LE SECTEUR DE LA VIANDE BOVINE.

UN CERTAIN NOMBRE DE PROBLEMES SECONDAIRES PARRAISSENT TOUTEFOIS ETRE RESOLUS; PAR EXEMPLE L'INTRODUCTION DE CRITERES MINIMALES DE QUALITE POUR LES CEREALES EXPORTEES (EXAMEN ULTERIEUR) ET L'INTRODUCTION DE LA GRILLE COMMUNAUTAIRE POUR LA CLASSIFICATION DES CARCASSES BOVINES (REPORTEE).

A
A SUIVRE

ANITIES; M. VASEY

1
2
3

Bruxelles, le 21 avril 1983
Note BIO(83)172 (suite 3 et fin) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (M. Vasey)

Le Conseil agricole a interrompu ses travaux ce jeudi vers 3 heures du matin. Il reprendra les negociations en vue de l'adoption des prix agricoles et mesures connexes pour 1983/84, le mercredi 27 avril. En effet, le Conseil a realise des progres importants vers un accord sur la base de la proposition de compromis de la Commission, mais les consultations bilaterales intensives n'ont pas permis de resoudre toutes les difficultes, notamment en ce qui concerne le demantelement des MCM's positifs.

M. Dalsager a presente la proposition de compromis de la Commission au Conseil mercredi apres-midi, soulignant la volonte unanime de son institution de ne pas modifier le niveau general des prix proposes, sans exclure pour autant des amagements pour certains produits specifiques (voir BIO COM). Il a insiste plus particulierement sur le fait que la Commission n'augmentera pas ses propositions relatives aux produits importants deficitaires.

Le compromis de la Commission s'articule comme suit :

1. Demantelement des MCM's

reduction de l'ecart monetaire

Grece	- 6,4
France	- 1,6
Irlande	- 3,8 (MCM = 2,3)
Italie	- 3,5 (MCM = 2,5)
Allemagne	- 3,0 general
	- 2,0 lait
	- 2,5 cereales
Pays-Bas	- 2,4 general
	- 1,6 lait
	- 2,0 cereales

A noter que les nouveaux taux verts s'appliqueront pour la campagne 1983/84. Dans le cas de la Republique Federale et des Pays-Bas, pour lesquels la Commission a propose un demantelement partiel, l'element restant (1,0 et 0,8 points pour le lait, 0,5 et 0,4 pour les cereales) sera supprime au debut de la campagne 1984/85.

En outre, le MCM pour la viande porcine serait calcule sur la base de 90% de la limite inferieure du prix d'achat a partir du 1er aout. Par ailleurs, la Commission serait invitee a reviser la methode de calcul des MCM pour les produits hors annexe II, pour lesquels il n'existe pas de prix d'intervention, ou obtenus a partir de produits non soumis a des MCM's.

Niveau des prix

La Commission s'est bornee a proposer des amagements pour certains produits specifiques qui n'affectent pas le niveau general des prix et qui ne comportent pas d'augmentations supplementaires pour les principaux produits excedentaires. La Commission reprend a son compte les adaptations proposees par la presidence, avec les amagements supplementaires suivants :

- lait : le prix indicatif serait aligne sur le prix d'intervention, c'est-a-dire + 2,3% (au lieu de 5,5)
- peches, abricots, oranges, citrons, raisins de table, aubergines, choux-fleurs : prix de base + 6,5% (5,5)
- ble dur : aide + 7,5% (5,5).

Mesures speciales pour certains pays membres

Outre les ajustements de prix pour certains produits mediterraneens, la Commission propose d'octroyer 20 millions d'Ecus supplementaires pour les producteurs de tabac dans les zones affectees par le tremblement de terre en Italie, 6 millions d'Ecus pour des services de vulgarisation agricole et 6 millions d'Ecus pour un programme d'irrigation agricole en Grece, et enfin, 10 millions d'Ecus pour la poursuite du programme du developpement de la production de viande bovine en Irlande et en Irlande du Nord.

Consequences financieres

L'incidence budgetaire nette serait d'environ 435 millions d'Ecus en 1983 et 810 millions d'Ecus en 1984. Le budget supplementaire annonce qui tiendra compte a la fois de l'incidence du paquet prix et de l'evolution des marches agricoles, restera dans les limites actuelles des ressources propres. Pour 1984, la Commission estime que l'ordre de grandeur des depenses du FEOGA Garantie sera de 16 a 17 milliards d'Ecus. La Commission a attire l'attention sur le taux d'augmentation des depenses agricoles qui progressent plus rapidement que les ressources propres. La Commission ne peut pas donner l'assurance que les depenses agricoles escomptees pour 1983 et les demandes de depenses pour d'autres politiques communautaires, pourraient etre satisfaites dans les limites existantes des ressources propres.

Les reactions des delegations

La plupart des delegations ont eu des reactions liminaires relativement positives. Meme si elles ont pratiquement toutes releve des aspects decevants ou inacceptables, elles ont qualifie le compromis de la Commission comme base de depart pour un accord possible. La plus positive etait la delegation britannique, qui s'est felicitee du refus de la Commission d'envisager une augmentation supplementaire des prix, ainsi que les delegations danoise et neerlandaise.

L'attitude la plus negative etait celle de la delegation allemande, qui a carrement rejete les propositions de la Commission en matiere de demantelement des MCM positifs. De leur cote, les francais et les italiens les ont jugees inacceptables sous leur forme actuelle, mais susceptible de faire l'objet d'un accord, par exemple si elles etaient completees par un calendrier pour la suppression des MCM restants.

Cette ouverture n'a trouve aucun echo du cote de la delegation allemande, qui faisait valoir que si le demantelement a la carte propose leur eviterait une reduction nominale des prix, les augmentations de prix en monnaie nationale qui resulteraient des propositions de la Commission (0 pour le lait et les cereales, 1% pour les autres produits) seraient insuffisantes.

Après quatre heures de consultations bilatérales pendant la nuit de mercredi à jeudi, M. Dalsager a informé le Conseil que malgré les progrès réalisés, il faudrait plus de temps pour mettre au point un accord final. Le Président a donc suspendu la réunion jusqu'à la semaine prochaine.

S'il reste encore quelques points ponctuels à régler, notamment avec les délégations italienne et grecque, la question du niveau des prix est pratiquement réglée, dans la mesure où tous les États membres semblent admettre que la Commission ne proposera pas une augmentation supplémentaire des prix. La fermeté de la Commission à cet égard a porté ses fruits. En ce qui concerne le casse-tête des MCM's, même les délégations qui attachent le plus d'importance à cette question, comprennent les difficultés politiques du ministre allemand dont les agriculteurs doivent payer les frais de la solidarité manifestée par la République Fédérale avec ses partenaires dans le domaine monétaire. Avec un peu de bonne volonté et des ajustements techniques aidant, il n'est pas exclu que le Conseil puisse parvenir mercredi ou jeudi prochain à un accord final.

M. SANTARELLI - COMEUR////

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Santarelli', is written over the typed name and extends upwards into the text area.

